

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
27 octobre 2011
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 27 octobre 2011, adressée à la Présidente
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre, datée du 27 octobre 2011 (voir annexe), que vous a adressée Osman Saleh, Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée, concernant le projet de résolution sur l'Érythrée et son annexe.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Araya **Desta**



**Annexe à la lettre datée du 27 octobre 2011 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant
permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

Je vous adresse cette lettre pour vous faire part des inquiétudes de mon pays concernant notamment l'annexe au projet de résolution qui a été présenté au Conseil de sécurité il y a quelques jours et qui contient une liste des entités érythréennes visées par les mesures de gel des avoirs. L'Érythrée estime le contenu de cette annexe totalement faux et inacceptable.

Le Gouvernement de l'Érythrée a récemment communiqué au Comité des sanctions du Conseil de sécurité sa réponse exhaustive aux allégations formulées dans le dernier rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée (S/2011/433). Vous aurez peut-être remarqué que dans cette réponse, l'Érythrée a donné des informations précises sur le statut et les activités des sociétés Red Sea Corporation et Himbol, qui sont en parfaite conformité avec les normes internationales. En ce qui concerne les sociétés « Segen » et « Gedem », elles aussi mentionnées dans l'annexe, il s'agit de deux entreprises de construction qui se consacrent exclusivement à la réalisation de travaux dans tout le pays, notamment à la construction de routes, à des projets hydriques et de conservation des sols, et à des projets d'infrastructures agricoles. En réalité, ceux qui ont soumis la liste ne tiennent manifestement pas compte des faits et n'ont pas pris la peine de les vérifier, comme le prouve leurs affirmations selon lesquelles « Segen » serait une société de transport, alors qu'il s'agit d'une entreprise de construction.

Il est devenu clair que la liste d'entités a en outre été compilée et fournie par le Gouvernement éthiopien, également auteur du projet de résolution, qui a toujours entretenu son hostilité à l'égard de l'Érythrée. Si sa tentative de tromper les membres du Conseil de sécurité est répréhensible en elle-même, les raisons qui la motivent sont encore plus dangereuses. En plus de vouloir empêcher les transferts de fonds issus de la diaspora érythréenne et bloquer les revenus du secteur minier, l'Éthiopie essaie maintenant de faire obstacle aux activités de construction, qui constituent une source d'emplois pour de nombreux citoyens – ce qui revient à couper les vivres au peuple érythréen et à faire échouer les progrès réalisés en matière de réduction de la pauvreté et de développement économique.

L'Érythrée est convaincue qu'on ne peut parvenir à la paix et au développement dans la corne de l'Afrique qu'en se conformant à la primauté du droit, au respect mutuel et à l'esprit de coopération entre les pays de la région. De même, il importe de noter que l'Éthiopie ruine les efforts que déploie mon pays pour contribuer à la paix et au développement de la région en s'opposant unilatéralement au retour de l'Érythrée au sein de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. La décision érythréenne de réintégrer cette organisation a été applaudie par de nombreux acteurs de la communauté internationale, notamment le Secrétaire exécutif de l'Autorité. Malgré les obstacles que lui impose l'Éthiopie, mon gouvernement continuera de jouer un rôle actif en faveur de la paix et de la stabilité de notre région.

Son occupation persistante de territoires érythréens souverains, la pression qu'il exerce pour imposer de nouvelles sanctions contre l'Érythrée, et les efforts qu'il déploie pour empêcher celle-ci d'exercer ses droits de membre d'une

organisation régionale montrent bien que le Gouvernement éthiopien cherche à dissimuler aux yeux de la communauté internationale qu'il viole de façon flagrante le droit international, et à affaiblir et déstabiliser l'Érythrée. On ne peut que s'étonner de ce que le mépris que manifeste l'Éthiopie à l'égard du droit international et de plusieurs résolutions du Conseil de sécurité continue d'être ignoré. En effet, ce sont les agissements de l'Éthiopie qui constituent la vraie menace à la paix et à la sécurité régionales et, s'ils aboutissent, ils ne feront qu'attiser une situation déjà explosive dans la corne de l'Afrique.

Mon gouvernement appelle donc les membres du Conseil de sécurité à rejeter le projet de résolution, car imposer des sanctions contre l'Érythrée exacerberait encore la précarité de la situation régionale. La résolution 1907 (2009) du Conseil a déjà entraîné des déséquilibres dans la région et a enhardi l'Éthiopie au point qu'elle a annoncé publiquement qu'elle visait un changement de régime en Érythrée.

Comme le soulignait mon pays dans sa réponse exhaustive aux allégations formulées dans le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie et l'Érythrée, le Gouvernement érythréen se conforme aux dispositions de la résolution 1907 (2009); j'apprécierais beaucoup qu'il soit envisagé de lever le régime de sanctions imposé à l'Érythrée.

Le Ministre des affaires étrangères
(Signé) Osman Saleh